



**FEDERATION CGT**  
**DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE**  
**Union Fédérale de l'Action Sociale**



Secteur social et médico-social

**Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale**

**DECLARATION CGT à la REUNION de NEGOCIATIONS du 22 JANVIER 2014**

Notre Fédération CGT Santé et Action Sociale défend un certain nombre d'axes revendicatifs forts notamment :

- ✓ la nécessité dans le secteur associatif à but non lucratif d'une branche professionnelle épousant l'ensemble du champ sanitaire, social et médico-social dont les centres d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS ;
- ✓ la garantie d'un véritable service public ou de missions de service public de qualité auprès des usagers associant l'ensemble des acteurs concernés ;
- ✓ l'existence d'une convention collective unique et étendue et d'accords inter-branches au sein de l'économie sociale ;
- ✓ la réalisation d'un véritable dialogue social à la hauteur des enjeux d'emploi, de professionnalisation, d'élévation du niveau de qualification, de reconnaissance des métiers et d'amélioration des conditions de revendications salariales et de travail.

**Compte tenu des conditions de mise en place des accords CHRS ainsi que de leur contenu, la CGT ne les a pas signés et n'y siègeait plus jusqu'à ce jour mais la mise en place de la loi sur la représentativité avec les nouvelles règles qu'elle amène, l'accord majoritaire par exemple, ainsi que nos résultats aux élections professionnelles qui portent notre audience à plus de 30 % auprès des personnels des CHRS nous amènent à d'autres choix.**

**La CGT souhaite participer dorénavant aux négociations sur tous les chantiers à l'ordre du jour (salaire, complémentaire santé, prévoyance) y apporter ses propositions et faire valoir sa représentativité.**

Elle est de plus, défavorable à un émiettement des garanties collectives dans le champ. Celui-ci a besoin d'une réelle visibilité face à l'appétit du lucratif et aux pouvoirs publics, en particuliers dans son mode d'organisation, son financement et le développement de ses activités.

La CGT s'adresse donc à l'Employeur SYNEAS qui expose régulièrement son orientation en faveur d'une convention collective unique et étendue, il est temps de passer aux travaux pratiques : qu'attend-t-il pour intégrer les accords CHRS dans la CCNT 66 ? Il est employeur dans ces deux accords collectifs, ce serait un signe fort au-delà de tous les discours.

Fait à Montreuil, le 22.01.2014.